



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 14/02/12

Reçu en Préfecture le : 17/02/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 13 février 2012
D - 2012/60

Aujourd'hui 13 février 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Anne WALRYCK (présente jusqu'à 16h50)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Sylvie CAZES, Madame Constance MOLLAT, Madame Sarah BROMBERG, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON

**Acquisition et maintenance de logiciels pour les
équipements informatiques de la Ville de Bordeaux, du
CCAS et de l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art
de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au service des différentes directions de la ville, des partenaires, des usagers des e-services, le système d'information de la ville est composé de 180 applications informatiques de gestion et s'appuie sur une infrastructure technique composée de près de 4000 postes de travail, 93 serveurs, de machines virtuelles et de plus de 400 équipements réseaux.

Ces composants techniques du système d'information nécessitent un certain nombre de logiciels (systèmes d'exploitations, logiciels d'administration, suites bureautique...) mais également des licences spécialisées dans le domaine de l'ordonancement des traitements, de la sauvegarde et de la sécurité (couverture anti-virale, anti-spyware,...).

Ces logiciels demandent pour certains des mises à jour permanentes, un support, une assistance optimum et des adaptations de documentations fréquentes afin de concourir à une bonne qualité de service, minimiser les risques de destruction de données, lutter contre les failles de sécurité et donc réduire l'indisponibilité du systèmes d'information.

Aussi, par la délibération D-2011/683 du 28 novembre 2011, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux à constituer un groupement de commandes avec le CCAS et l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux afin de globaliser les besoins communs dans un seul cahier des charges.

Sur la base d'un dossier préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est l'acquisition, la mise à jour et le support de l'ensemble de ces logiciels.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la Société SCC.
Ce marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics sans minimum ni maximum sur une durée de quatre ans à compter de sa notification.

La dépense sur la durée du marché est estimée entre 3000 K€TTC et 3500 K€TTC pour la Ville de Bordeaux, entre 25 K€TTC et 80 K€TTC pour le CCAS et entre 80 K€TTC et 100 K€TTC pour l'Ecole d'Enseignement Supérieur d'Art de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020 , comptes 205, 6156, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 13 février 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE